



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères DFAE
Direction du développement et de la coopération
DDC

Coopération internationale de la Suisse au Bénin

Référence : 771.22_EDU_7F-10221.01_PAQUE

**Termes de référence
Evaluation finale du programme PAQUE**

Programme d'Appui à la Qualité de l'Education (PAQUE)
Phase 1 : 15.11.2019 au 31.10.2023

I- Contexte et justification

En 2015, la population scolarisable du Bénin était estimée à 4,7 millions, représentant 44% de la population totale. Une telle démographie engendre une forte demande en services éducatifs.

Si le taux brut de scolarisation s'est amélioré au cours de la dernière décennie (passant de 110 à 124%), le nombre d'enfants achevant une scolarité complète (6 ans) au primaire est encore faible (60%). La situation s'aggrave au niveau du post primaire car le taux d'achèvement du premier cycle du secondaire (4 années de scolarité après le primaire) n'est que de 48%.

Cette faible rétention au sein du système éducatif est aggravée par une faible performance des élèves. Selon le diagnostic fait dans le Plan Sectoriel Education (PSE 2018-2030), 60% des élèves n'avaient pas atteint le seuil de compétences minimales en mathématiques et en français à la fin du cycle primaire.

Les inégalités de genre persistent au niveau du secondaire : le taux d'achèvement du premier cycle du collège n'est que de 39% pour les filles contre 51% pour les garçons.

Le système éducatif béninois est également marqué par de fortes disparités entre les régions. Le département de l'Alibori affiche les plus faibles performances avec un taux d'achèvement de 24% au niveau du primaire. Les départements de l'Atacora et du Borgou affichent également de faibles performances avec des taux d'achèvement qui sont respectivement de 47% et de 56%. Les départements de l'Atlantique et du zou ont de meilleurs taux d'achèvement (respectivement de 93% et 77%) mais on y observe de fortes disparités. Cette situation s'explique par la faible qualité du système éducatif qui est principalement causée par le manque de compétence des enseignants, la persistance des barrières sociales et la faible efficacité du pilotage du système.

Pour répondre à ces défis, le Bénin s'est doté d'un nouveau **Plan Sectoriel Education (PSE) 2018-2030** qui vise à assurer à tous les apprenants, l'accès aux compétences leur permettant de contribuer à la croissance économique et au développement durable. La mise en place d'une éducation de base universelle de douze ans qui inclut le premier cycle de l'enseignement secondaire, l'amélioration de la qualité de l'éducation et des apprentissages et l'instauration d'une gouvernance efficace, figurent parmi les priorités de ce PSE. En vue de contribuer à la réalisation du PSE, le PAQUE a été initié dans le but de soutenir les diverses réformes visant l'amélioration des compétences des enseignants-es et la gouvernance du système éducatif dans son ensemble ; mais aussi pour mener des actions ciblées dans les départements les plus touchés par la faible qualité de l'éducation.

Mis en place dans une perspective de 12 ans soit trois phases de 4 ans, la première phase 2019 – 2023 tend vers sa fin. Les présents TdR sont élaborés pour organiser l'évaluation externe et finale de la phase 1.

II- Description du programme PAQUE

L'hypothèse de changement est qu'en améliorant la qualité de l'enseignement et en renforçant la gouvernance du système éducatif, il y aura moins d'abandons scolaires et les apprentissages des enfants s'en trouveront améliorés.

L'objectif global du programme est de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation et des résultats de l'apprentissage au niveau de l'éducation de base au Bénin.

Les objectifs spécifiques (Effet) sont :

- **Effet 1** : Les compétences et le professionnalisme des élèves-instituteurs et les élèves-professeurs sont améliorés.
- **Effet 2** : Les compétences des enseignants-es en service dans les 1'820 écoles et établissements publics des zones d'intervention du programme se sont améliorées.
- **Effet 3** : Le taux d'achèvement de l'éducation de base, notamment celui des filles, s'est amélioré dans les zones d'intervention du programme.
- **Effet 4** : Les ministères sectoriels et les communes disposent de capacités accrues pour le pilotage du système éducatif.

Dans son montage institutionnel, le PAQUE donne une contribution financière à la mise en œuvre des programmes éducation de trois partenaires clés qui sont de ce fait les partenaires de mise en œuvre du PAQUE. Il s'agit de UNICEF Benin, la fondation Graines de Paix et le consortium Action- Education – Plan International.

III- Objectifs de l'évaluation

Il est important de rappeler ici que chacun des trois partenaires a eu un système d'évaluation de son programme. Ainsi la fondation Graines de paix fera une évaluation externe de son programme en vue de mesurer les résultats atteints en lien avec les indicateurs du programme. Il en est de même pour le consortium Action- Education – Plan International. Quant à l'UNICEF, elle dispose d'un dispositif interne de suivi et mesure des impacts de son programme.

La présente évaluation commanditée par la Coopération suisse est une évaluation externe globale qui prendra en compte les résultats des évaluations organisées par les trois partenaires de mise en œuvre. Elle permettra aussi d'évaluer le dispositif de mise en œuvre constitué d'une pluralité de contributions financières à la mise en œuvre de programmes initiés par d'autres partenaires œuvrant pour les mêmes finalités.

3.1. Objectif global

Apprécier dans quelle mesure le programme PAQUE a atteint ses objectifs.

3.2. Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- présenter les résultats consolidés de la phase 1 obtenus par chaque partenaire de mise en œuvre ;
- analyser les résultats obtenus sur la base des critères classiques d'évaluation (la pertinence, l'efficience, l'efficacité, cohérence l'impact et la viabilité/durabilité), les effets induits sur les populations et autres acteurs institutionnels impliqués conformément aux axes du cadre logique ;
- analyser le dispositif institutionnel de mise en œuvre du PAQUE avec ses forces et faiblesses, notamment la gestion du dispositif de mise en œuvre par la DDC, la collaboration entre acteurs et la coordination globale des acteurs et des interventions;
- analyser les partenariats mis en place dans la mise en œuvre du PAQUE ; De dégager les acquis (succès, bonnes pratiques,) et les leçons relatives à la mise en œuvre du programme, afin d'aboutir à des recommandations et des orientations stratégiques pour la suite ;

- proposer des pistes d'actions concrètes sur comment aborder la phase 2 du PAQUE sur les questions de la qualité de l'éducation en général et celle de l'éducation des filles en particulier en fonction de l'évolution actuelle du contexte et des acquis du PAQUE 1 ;
- proposer un montage institutionnel pour la phase 2 en apprenant leçons de l'analyse du dispositif de la phase 1.

3.3 Questions ou enjeux auxquels l'évaluation doit répondre sont :

- Quels ont été les objectifs du programme qui sont atteints et ceux qui ne le sont pas ; les écarts constatés et les raisons d'atteinte partielle ou de non atteinte des résultats ? En faire une analyse.
- Analyse de la cohérence et de la pertinence du programme ;
- Quelles appréciations peut-on faire de la pérennité des résultats et des effets du programme à court et moyen termes ?
- Quels sont les principaux facteurs internes et externes qui ont influencés (positivement et négativement) l'atteinte des objectifs du programme ?
- Analyse du partenariat avec les différentes parties prenantes du programme ;
- Quelles appréciations de l'efficacité du dispositif institutionnel de mise en œuvre la phase 1 ?
- Quelles synergies d'actions a-t-il eu entre les différentes composantes du dispositif de mise en œuvre du PAQUE 1 ?
- Examen du montage institutionnel du programme, et voir dans quelle mesure il a contribué à renforcer les interventions de la Coopération suisse dans l'éducation au Bénin et s'assurer de l'ancrage des acquis au niveau institutionnel ?
- Quel montage Institutionnel pour la phase 2 du Programme ? Quels pourraient être les préalables pour un tel montage ?

3.4 Recommandations et suggestions

- Faire des recommandations quant à la qualité des interventions au regard des objectifs du programme, des éléments de la politique nationale et du contexte institutionnel ;
- Proposer les orientations/axes stratégiques à développer dans le cadre d'un nouveau programme dans la perspective d'un concept d'appui à l'amélioration de la qualité de l'éducation au Bénin. Quels sont les centres d'intérêt actuel ? Sur quelle thématique doit-on se concentrer au vu des acquis, leçons apprises de la mise en œuvre de la phase 1 et de l'évolution du contexte de l'éducation au Bénin ;
- Focaliser les recommandations sur les aspects de renforcement des dispositifs institutionnels pour la qualité de l'éducation en mettant l'accent sur le dispositif de mise en œuvre et les thématiques à aborder ;
- Faire des suggestions opérationnelles pour optimiser la formulation de la phase 2 du PAQUE.

3.5 Produits attendus

Les produits attendus de l'évaluation sont les suivants :

Un rapport provisoire qui sera structuré autour des points suivants :

- Méthodologie de l'évaluation ;
- Grands constats : niveau d'exécution des activités et effets (efficacité), pertinence et cohérence du programme, durabilité ;

- Analyse et appréciation du dispositif de mise en œuvre ;
- Leçons apprises ;
- Recommandations/suggestions. Les recommandations porteront sur des éléments d'orientation pour la suite.

3.6 Un rapport définitif d'une vingtaine de pages (annexes non comprises) ainsi qu'un résumé de 5 pages et une synthèse d'une page seront transmis au mandant ;

4. Déroulement de l'évaluation

4.1 Méthodologie

Le/la consultant(e) est invité-e à proposer dans une offre technique la démarche méthodologique à partir des orientations décrites dans les présents termes de référence et un planning d'exécution de la mission tout en tenant compte du délai requis. Une offre financière précisera les moyens financiers nécessaires à sa réalisation. (Voir canevas en annexe)

La méthodologie de conduite de la mission sera proposée par l'équipe de consultants-es ou le cabinet et soumise à l'appréciation de la DDC.

La revue documentaire prendra une place importante dans la démarche notamment l'exploitation des rapports de progrès et d'évaluation finale des partenaires de mise en œuvre du PAQUE. La méthodologie de collecte des données visera les acteurs clés, et devra prévoir des entretiens individuels ou collectifs, directifs ou non, et une méthodologie d'analyse des données.

A titre indicatif, les étapes suivantes sont requises :

- Séance de cadrage avec la DDC
- Revue de documentation
- Visite terrain et rencontre des acteurs
- Restitution à DDC

L'évaluation touchera l'ensemble des partenaires du programme, les acteurs institutionnels, des bénéficiaires, les personnes ressources et instances de référence.

4.2 Zone de l'évaluation

Les zones d'intervention concernées par l'évaluation sont la zone de couverture du programme.

4.3 Equipe d'évaluation

Une équipe de consultants-es est recherchée, notamment :

- Consultant(e) : Connaissances approfondies dans le domaine de l'évaluation des projets de développement en général, et celui de l'éducation de base particulier. Une connaissance du contexte béninois de l'éducation est nécessaire. Une expérience d'au moins 10 ans dans l'évaluation des projets et programmes intégrés et thématiques à l'internationale, dans la sous-région et au Bénin. Si possible la connaissance de la DDC et de sa culture d'évaluation.
- Le/la consultant(e) travaillera avec un (e) autre Consultant(e) : Une expérience de au moins 5 ans dans la connaissance des méthodes d'analyse institutionnelle, l'évaluation des programmes/projets de développements ayant pour objectif la prise en compte de la qualité de l'éducation et du genre et une connaissance du contexte béninois de l'éducation.

Des compétences en formulation de projet, stratégie ou en planification, en genre et en gouvernance constituent des atouts pour les deux consultants (e)

NB : Il est exigé que l'équipe soit mixte (un homme et une femme)

5. Durée et période de la mission

La durée de l'évaluation est de 25HJ. Cette durée inclue les travaux préparatoires, les travaux de terrain, la rédaction et le dépôt du 1^{er} draft du rapport d'évaluation, l'atelier de restitution et réflexion, la version définitive du rapport.

La période prévue pour l'évaluation est Octobre – Novembre 2023

6. Documentation disponible

Il s'agira de se référer entre autres aux documents suivants :

- Plan Sectoriel de l'Education (PSE) post 2015, 2018 – 2030
- Programme de Coopération de la Suisse au Bénin 2022 -2025
- Documents de programme,
- Rapports de progrès et d'évaluation des projets des partenaires de mise en œuvre de PAQUE 1
- Les rapports des Comités de Pilotage du Programme
- Les documents de capitalisation déjà élaborées par les partenaires de mise en œuvre du PAQUE ;
- etc.

7. Procédure de soumission

La proposition technique comprendra la démonstration de la compréhension des termes de références ainsi qu'une description de la méthodologie que le-la consultant-e compte utiliser pour conduire la mission, les outils à administrer, un calendrier détaillé de mise en œuvre (à valider avec la DDC).

Ce dossier sera complété par les profils actualisés (Curriculum vitae) des Consultant-e-s, ainsi que leur disponibilité durant la période. Une liste des missions similaires effectuées (surlignée en couleur ou en gras dans le CV) avec référence (attestation de bonne fin d'exécution) – en annexe- Le profil de l'expert-e associé-e.

La proposition financière sera faite suivant le format joint aux présent TDR.

La proposition comprendra aussi :

La lettre de soumission datée et signée qui devra indiquer le montant de l'offre ;

Le bordereau des prix unitaires avec détails des coûts (honoraires de consultation, frais de transport intérieurs ou internationaux, et frais de séjour selon le cas) ou moyens à utiliser et autres. Cependant, la liste des consultants-es retenue étant constituée d'experts-es nationaux et étrangers, l'évaluation des offres ne tiendra pas compte des frais de transport internationaux et de séjour pour les consultants-es étrangers, afin d'évaluer des offres comparables. Ils seront néanmoins négociés, le cas échéant ;

Le devis estimatif daté et signé selon le canevas qui est joint en annexe au dossier.

Dépôt des offres

Les offres seront envoyées au plus tard le 6 octobre 2023, 17h (heure du Bénin) à :

- Florian Brändli, Chef de domaine Gouvernance et Education,
Email : florian.braendli@eda.admin.ch

ou directement déposé sous plis fermé avec support clé USB au Bureau de la Coopération Suisse au Bénin 08 B P 0123 Tri postal Cotonou Lot k 16 les cocotiers Tél : (229) 21314737; 21314738.